L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux, No. 73, rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 16 AOUT.

FEUILLETON.

UNE DOUBLE CHAINE.

NOUVELLE.

PAR CHARLES QUEULETTE.

III.—Suite.

Celle-ci n'attendait qu'une occasion pour user de représailles.

—Par ma foi, s'écria-t-il en rentrant au salon, je ne pourrai jamais me fourrer dans la tête que je parle devant une ingénue!

—Il n'y a pas besoin, môssieu, d'être une ingénue pour rougir de votre langage d'estaminet.

—Sans doute, et ne voilà-t-il pas votre nichée de papillons qui s'effarouche sur votre coiffe?

L'oncle faisait allusion à toute une guirlande de nœuds vert pomme qui parait amoureusement le bonnet de la vieille fille.

Mlle Eugénie ne souffrait aucune raillerie qui s'attaquât à sa personne; aussi ce fut avec des yeux brillants de colère qu'elle grommela:

—Décidément, vous êtes un manant, môssieu!

Ce qui amusa fort le malicieux Vincent.

La guerre était déclarée, elle se poursuivit avec cette ténacité mesquine et incessante qui est le propre des natures étroites.

L'oncle ne manqua plus d'être en retard à chaque repas. Si on l'attendait, la vieille fille simulait une migraine ou des crampes d'estomac; si l'on se mettait à table, c'était au tour de l'autre à crier qu'on endurait tout de cette chipie, tandis que lui, on le traitait avec beaucoup trop de sans-gêne.

Les neveux essayèrent bien de rétablir l'harmonie, mais ce fut peine perdue.

L'oncle, douillettement installé au coin du feu, s'avisait-il de dormir? Vite Mlle Eugénie courait chercher son rouet, dont elle tirait des grincements à réveiller un mort.

—Cette vieille fée me rendra fou! hurlait le bonhomme, qui terminait sa phrase par un juron énergique.

—Eh là, Jésus! faisait la tante, est-il bien possible d'offenser ainsi le bon Dieu. Je m'enfermerai dans ma chambre, afin de ne point me damner!

Et chacun à son tour cherchait un appui dans le ménage, qui répondait par des discours de paix sans vouloir sortir de sa prudente neutralité.

—En vérité, ma nièce, dit un jour Mlle Eugénie, je commence à me fatiguer de ce rustre! Parles-en à ton mari, et prenez un parti.

—Ah çà! Louis, demandait en même temps le vieux garçon, crois-tu que je serai toute ma vie le souffre-douleur de cette pécore? Je te préviens que, si vous ne la mettez au pas, je l'étranglerai, elle et ses chats

Les neveux promirent tout ce qu'on voulut, mais ils se gardèrent bien de tenir parole, ce qui leur valut d'indisposer contre eux mêmes chacun de leurs pensionnaires, qui se prétendit sacrifié.

—Puisque je suis de trop ici, je céderai la place, avaient-ils déclaré l'un après l'autre.

Les choses en étaient à ce point, qu'il devenait urgent de prendre des mesures. Nos coureurs d'héritages en conférèrent mûrement.

Il faut savoir risquer un doigt pour conserver un bras, opina le mari; la vie n'est plus tenable, et, si nous cherchons plus longtemps à maintenir la balance en équilibre, nous compromettrons le passé. L'un des deux partira, mon oncle, si tu le désires, je n'y mets pas d'amour propre! Nous le surveillerons de notre mieux quand il ne sera plus là. Mais, pour l'instant, une exécution est nécessaire.

—Je te sacrifierais ma tante de grand cœur, répliqua Paule, mais il y a mieux à faire. Laissons-les décider eux-mêmes de leur sort. Ce sera le moyen de ne nous brouiller avec personne; nous continuons notre neutralité; ils se piquent, s'agacent, se harcèlent, et, ma foi, celui qui se lasse le premier quitte la maison sans que nous ayons souci de nous en mêler.

Le plan était simple, et les neveux le mirent à exécution tout de suite. Ils renoncèrent dès lors à se poser en médiateurs, et ils abandonnèrent les parties à leurs propres armes.

La guerre en éprouva une recrudescence d'heureux augure. De part et d'autre on multiplia les tracasseries; on inventa de nouvelles niches; on se prodigua, en un mot, les coups d'épingle, de telle sorte que la scène attendue par le ménage se produisit d'elle-même et tout naturellement.

—Ma parole d'honneur, avait grogné le vieux garçon, cette maison est un enfer!

—Ah! certes, répliqua Mlle Eugénie, et vous en êtes le démon.

—Oui-dà, la belle! En tout cas ce n'est plus tolérable ici, depuis que vous y avez apporté votre personnalité grincheuse, et j'aime mieux partir que de la subir à perpétuité.

—Ne prenez pas cette peine, je m'en irai la première plutôt que de risquer ma part de paradis en votre méchante société.

—Ce trésor de vertus qu'on enferme avec des démons! A votre place, mon bel ange, je filerais au plus vite, de peur de rousir mes ailes.

—Qu'est-ce à dire? Je crois, bonté divine! qu'il me chasse de chez ma nièce. Et vous supposez que j'obéirai! Pour cela, non; si quelqu'un sort d'ici, ce ne sera pas moi!

—Ni moi, mignonne; vous ne vous flatterez pas de m'avoir fait battre en retraite.

—Alors, il faudra vous habituer à ma personnalité grincheuse, car je suis décidée à ne point reculer.

—Soit, nous verrons qui se fatiguera le premier.

—Vous me briseriez plutôt en morceaux, d'abord!

Et les neveux, qui redoutaient une double retraite, ou pensaient en tout cas n'avoir que l'embarras du choix!

La scène, près de se dénouer, suivant leurs conjectures, venait de changer de face, et, sur une phrase de Vincent, les deux pensionnaires se trouvaient irrévocablement cloués au logis commun.

Ni Louis ni sa femme ne regrettèrent d'ailleurs un dénoûment qui les délivrait de certaines appréhensions et leur ménageait quelque latitude pour l'avenir. La présence des grands parents, garantie par un entêtement réciproque, il devenait désormais inutile d'accumuler concessions sur concessions pour les retenir: on pouvait vivre librement, suivre ses propres convenances, et, sous prétexte d'éviter les jalousies, rester les impassibles spectateurs de la lutte engagée.

Quant aux adversaires, fidèles à leurs menaces, ils s'efforcèrent de se lasser mutuellement par une irritante persécution, et ne s'accordèrent plus ni trêve ni repos. Mais, bizarre conséquence de l'organisation humaine, loin de s'épuiser à cette vie de combat, ils semblèrent y prendre une nouvelle énergie; elle devint comme leur élément, et ils se querellèrent si bien, qu'ils en arrivèrent à le faire non plus par animosité, mais par habitude.

Une légère indisposition ayant retenu pour quelques jours l'oncle Vincent dans son fauteuil, Mlle Eugénie s'en montra toute déconfite et parut fort embarrassée de sa personne.

Peu de temps après, ce fut au tour de la tante à garder la chambre. Le vieux garçon cria d'abord bien haut qu'il était enchanté d'être délivré de cette chipie; mais la seconde journée le vit maussade, et Paule invitait son mari, le troisième jour, à faire la partie de Mlle Eugénie:

—Ah çà! grogna Vincent, est-ce qu'elle ne va pas au moins nous laisser tranquilles pendant sa maladie! Il ne lui manquait plus que d'être joueuse. Et quelle partie préfère-t-elle? Le bésigue, je parie?

—Précisément, mon oncle.

—Je m'en doutais, un jeu de portiers! Allons! c'est bien, on le lui fera son bésigue, s'il ne faut que ça pour avoir la paix!

—Vous?

—Dame, plutôt que de vous en laisser la charge. Vous savez si mon affection vous marchande rien.

Le vieux célibataire se rendit auprès de la tante, à laquelle il tint société jusqu'à la fin de l'indisposition. Mais les querelles n'en allèrent pas moins leur train pour cela, et les neveux en furent souvent étourdis, malgré la porte qui les séparait du couple rageur.

—Jamais ils ne se calmeront, dit le financier; c'est à les jeter par la fenêtre.

—Oui, répondit la jeune femme, si on les y jetait sans leur argent.

—Ils peuvent se flatter de nous le faire payer!

—Tu as raison; mais nous avons trop patienté pour nous arrêter en chemin. Et laisse-moi te donner un conseil à ce propos: traite-les avec plus d'égards. Depuis que nous sommes assurés de les conserver ici, tu agis avec un sans-gêne imprudent, et tu ne leur caches plus assez tes accès de mauvaise humeur.

—C'est qu'ils sont énervants, à la fin!

—Il faut nous observer, Louis, si nous tenons à l'héritage; crois-moi, ils verraient bientôt clair dans notre jeu.

Malheureusement, l'expérience était acquise, et les allusions n'y manquaient pas dans les débats quotidiens des grands parents.

—J'ai terriblement envie de vous déplaire, allez, grondait l'oncle Vincent, pour demeurer dans cette baraque, où l'on nous souffre uniquement pour nos écus.

—Bon Dieu! je sais bien; mais plutôt que de céder, je boirai le calice jusqu'à la lie!

—Vous êtes adorable, et je reconnais là votre exécrable caractère!

—C'est qu'aujourd'hui ils ne prennent plus la peine de dissimuler avec nous! Peu s'en faut qu'ils ne nous reprochent de les faire trop attendre.

—Voilà où nous en arrivons! Après une vie de sacrifices, nous serons sûrs de combler, en partant, les souhaits de nos parents les plus proches!

—De nos enfants, comme ils se nomment, les hypocrites; tenez, je ne cache pas l'aversion que vous m'inspirez! Eh bien, je crois que votre mort me sera moins agréable qu'à eux!

—Je suis si bonasse moi-même que, par pure charité, je me sens capable de vous accorder je souvenir qu'ils vous refuseront.

—Vous verrez que nous serons obligés de nous pleurer mutuellement si nous voulons une larme sur notre tombe!

(La fin à demain.)

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

Ce BITTER est très remarquable par couleur claire et limpide et par son goût très agréable et aromatique. Sa saveur est légèrement amère et son action sur l'économie est excitante et généreuse. Il est doué d'une énergie vitale qui marque son empreinte salutaire sur l'estomac, le sang et le système nerveux. Il réveille la tonicité de l'estomac, imprime plus de puissance au système nerveux et augmente la richesse du sang. Il combat efficacement un grand nombre de maladies, et les enfants, les dames et les [illegible] peuvent en prendre sans avoir d'autre inconvénient à redouter que celui de bien se porter.

C'est un Apéritif.

et son action sur l'estomac est vive, excitante et soutenue. Il anime cet organe si important et dont l'heureux fonctionnement est indispensable pour avoir une bonne santé. Il augmente l'appétit, fait cesser les douleurs qui accompagnent souvent le travail digestif, arrête par la tonicité qu'il réveille dans l'estomac la formation des gaz qui se forment souvent pendant les digestions. Il extrait les phlegmes et les saburres qui empêchent une bonne alimentation et donnent un goût d'amertume très désagréable dans la bouche. Après son usage le foie dégonfle, la bile s'écoule plus facilement, et ceux qui sont fatigués par une constipation opiniâtre voient cette affection disparaître.

Tous les Médecins

et toutes les personnes qui ont soin de leur santé en font le plus grand éloge et le proclament sans pareil pour guérir la dyspepsie, la gastralgie, les embarras d'estomac, les crampes souvent si douloureuses et si tenaces. Il est surtout très avantageux pour les dames d'une santé délicate, qui, sans être malades à se mettre au lit, éprouvent souvent des défaillances et des faiblesses et ont un estomac faible et qui digère mal. Les enfants débiles et les convalescents devront en prendre plusieurs fois par jour, et les parents seront frappés de la rapidité avec laquelle, sous l'influence du NEWFOUNDLAND BITTER la force remplacera la faiblesse et les couleurs vives et les pâles couleurs.

Détruire les Maladies

enracinées de l'estomac, les arrêter à leur début et surtout les prévenir est une propriété incontestable que toutes les personnes honnêtes et dignes de foi reconnaissent au NEWFOUNDLAND BITTER.

Pour la Poitrine

et pour les nombreuses affections des poumons, il agit sûrement par son action excitante et calmante en même temps. Il imprime plus de force à la respiration, calme la toux, fait cracher plus facilement dans les rhumes qui datent de longtemps, et fait disparaître les points douloureux qui occupent dans les maladies le devant de la poitrine.

Le Sang

est le suc nourricier, la chair coulante qui, comme dans toute l'économie fécondent les organes, comme les fleuves fécondent les verdoyantes campagnes, comme le Nil féconde l'Egypte. C'est lui qui répare les pertes subies par les maladies, les excès et le travail. Avec un mauvais sang—faiblesse; avec un sang riche—force. Plus le sang contient de globules plus il est riche. Mais ces globules et toutes les autres parties [illegible] sang se forment au dépend des aliments. De même que le fermier qui veut ensemencer son champ cherche et trouve dans son grenier les graines qu'il lui faut pour les confier à la terre qui les lui rendra au centuple, de même le sang puise dans les aliments sa richesse et sa force. Mais pour que les aliments [illegible] du sang riche, il faut qu'ils soient [illegible] digérés, bien élaborés. Elaborer et digérer [illegible] tel est le rôle de l'estomac. Si le [illegible] n'a pas bien cultivé son champ, rien ne poussera. De même si l'estomac est malade il digérera mal ou pas du tout. La charrue met le champ dans de bonnes conditions pour faire une bonne récolte. Le NEWFOUNDLAND BITTER remet l'estomac dans les meilleures conditions indispensables pour avoir de l'appétit et bien digérer. Le laboureur récolte du blé, du maïs, du coton ou du sucre; celui qui, grâce au NEWFOUNDLAND BITTER a un bon estomac, récolte la santé, la force, le sang vif, les mouvements libres.

Quelle est la récolte qui vaut le mieux?

Quand les digestions sont rapides et bien faites le sang devient plus riche.

Aussi les Femmes Nerveuses

anémiques ou chlorotiques, les jeunes filles pâles et ayant des palpitations de cœur, celles surtout qui ne sont pas encore femmes, et qui tous les mois éprouvent de fortes coliques et de vives douleurs dans les reins, doivent prendre quatre fois par jour du NEWFOUNDLAND BITTER. La rapidité avec laquelle agit le NEWFOUNDLAND pour activer le retard de certaines jeunes filles est vraiment remarquable, et beaucoup de personnes malades tous les mois doivent à ce bitter de ne plus rien éprouver. Cette action stimulante nous a été confirmée par trop de personnes dignes de foi pour que nous ne prenions pas la liberté de l'annoncer aux dames et aux jeunes filles, certains que nous sommes de leur rendre le plus grand service.

Les Habitants des Campagnes

minés par la fièvre, ayant la rate grosse, le sang pauvre, devront, s'ils ont la fièvre depuis longtemps, et s'ils n'ont pas pu la couper par la quinine, essayer le NEWFOUNDLAND BITTER. Nous connaissons des hommes très respectables qui nous ont dit ne s'être guéris qu'avec le NEWFOUNDLAND BITTER de fièvres très tenaces. Cela ne nous étonne pas, car le bitter contient des substances anti fébriles, et si on augmente la dose on est sûr de couper les fièvres et de se guérir radicalement.

Les habitants des campagnes qui sont privés de viande et de légumes frais, ceux qui boivent une eau croupissante et odorante, ceux qui se nourrissent de viande salée ou de riz, tous ces gens-là devront prendre tous les jours du NEWFOUNDLAND BITTER, qui soutiendra leur force et leur énergie et combattra l'action mauvaise de leur nourriture et du milieu dans lequel ils se trouvent.

Les personnes qui ont l'habitude de boire dans les bar et celles aussi qui par leur genre d'affaires sont obligées de boire plus souvent qu'il ne faudrait pour leur santé, feront bien d'adopter comme liqueur de prédilection le NEWFOUNDLAND BITTER.

Jamais ce puissant tonique n'altérera ni ne brûlera leur estomac, et après son usage ils n'éprouveront ni envie de vomir le matin, ni langue sèche, ni haleine puante; ils n'auront ni perte d'appétit, aucun de ces symptômes enfin qui deviennent quelquefois si graves et qui attendent tôt ou tard ceux qui boivent en trop grande quantité des liqueurs fortes.

Exciter l'appétit, fortifier l'estomac, enrichir le sang, voilà la devise du NEWFOUNDLAND BITTER.

22 sept—

BANQUE DU PEUPLE.

Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1873.

LE CONSEIL des Directeurs et les officiers de cette Banque comprennent les personnes suivantes:

A. SOCOLA	JOS. DAVID,
F. JAUFROID,	G. W. DUNBAR,
M. BERWIN,	J. J. REISS,
N. A LLAMBIAS,	J. K. GOURDAIN.

R. M. DAVIS, Président.
NUMA LANDRY, Caissier.
17jan

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 10 Août 1873.

OUVERT, LE DIMANCHE DE 8 HEURES DU MATIN A MIDI jusqu'à nouvel ordre.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

A	L
Arnould Stanislas	Labasse Jean
Adeno Joseph	Lavigne Jean Marie
B	Landri doctor
Ballatin Paul	Lapo[illegible] Pascal O
Barrusta François	Laurioella Litterio
Bilet Antonino	Lemoine Abel
Bogliolo Carlo	Liautaud H
Bonnemaconde Mr	Locatio Felippo
Buonora Salvatore	M
C	Mangano Pietro
Clarens Jean Marie	P
Celano Vincenzo	Pages Bertrand
Camus Alexandre	Palestanta Gius.
Cordano Giovanni	Parra Bernard
Cupy Eugène	Philippon Léon
D	Pelliso Angel Antonio
Darre Pierre	R
De Poncalo A	Raymond Pierre
De Lompuy Mr	Rivière Bazille
Di Balta Calogero	Rost Emile
Dujardin Jean	Ruggler Georgio
E	Russo Giovanni
Echandies Louis	S
Ecuer Joseph	Sanparain Pierre
Esquia José	Saint-Upery Etienne
F	Sajera José
Fouillatre L	Saro Micci
Fernandes y Alvarez J	Silveira Manoel Philipe
Fortier B N	Soudain Jules
G	Solvia Jean
Gerard Jean	Soulès Dominique
H	T
Heron Octave	Teixera Miguel
Hominy Mr	Trémoulet Louis
I	V
Igan J Baptiste	Vignet Jean
J	Vinteroimer Jean
Jorande Thomas	INITIALES
Julien Felix	Mr J. C.
	Herederos de Nicolas Maria Labranca

LISTE DES LETTRES—DAMES.

B	Lhoste A Mme
Bequey Mme	M
Boyer Sully Mme	Magnus S Mlle
D	Michel Filranne Mme
Dupont M Mme	Melle Blanche Mlle
F	O
Foucher V F Mme	Olivari Guilia Sig'a
H	R
Hangard Mme	Raviaot Mme Vve
L	V
Lamase M Mme	Vallerre Anna Mme

CHAS. W. RINGGOLD, Maître de Poste.
Nouvelle-Orléans, 10 août 1873.

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

[illegible]

VILLE-DU-HAVRE, capt. [illegible]
PEREIRE, capt. Duré, [illegible]
SAINT-LAURENT, capt. [illegible]
EUROPE, capt. Lemarié, [illegible]

PRIX DU PASSAGE [illegible] POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, [illegible]
Billets d'excursion à prix réduits.

[illegible]

Compagnie de Ligne de Steamers d'Etat.

Steamers de premier ordre, à hélice, construits sur la Clyde, faisant le service régulier entre la Nouvelle-Orléans et Liverpool, et entre Glasgow et New York, savoir:

LOUISIANA, MINNESOTA, ALABAMA, PENNSYLVANIA, VIRGINIA, GEORGIA, [illegible]

Les steamers de cette ligne [illegible]

Pour Liverpool, [illegible]

LOUISIANA..........SAMEDI, [illegible]

De New York à Glasgow:

VIRGINIA..........MERCREDI, 6 Août
GEORGIA..........MERCREDI, 20 Août
PENNSYLVANIA..........MERCREDI, 3 Sept.

[illegible]

Nouveau Tarif de passage en monnaie courante des Etats-Unis.

[illegible]

Payable en monnaie courante des Etats-Unis. Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix, petits enfants gratis.

Pour fret ou passage, s'adresser à A. K. MILLER & CO., Au No 20 de la rue Carondelet, Agents.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

[illegible]

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres..........$150 en or.
[illegible]

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres..........$75 en or.

[illegible]

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, Au No 61 de la rue de l'Union.

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise-Américaine.

Communication directe entre le Havre, Cherbourg, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Santander et de la Havane.

Les magnifiques steamers de la Compagnie: Germania, Capt. Winzen, Vandalia, Capt. Panzen, Franconia, (neuf), Capt. Kuhlewein.

Partiront comme suit—

De Hambourg.	Du Havre.	De Santander.	De la Nlle Orléans.
	"Germania,"		
Sept. 20	Sept. 23	Sept. 26/27	Octobre 29.
	"Vandalia,"		
Oct. 18	Oct. 21	Oct. 24/25	Novem. 26
	"Franconia,"		
Nov. 15	Nov. 18	Nov. 21/22	Décemb. 24
	"Germania,"		
Déc. 13	Déc. 16	Déc. 19/20	Janv. 21/7

[illegible]

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR.

[illegible]

WILLIAMS, RUPERTI & CIE, Agents-Généraux, 188, Rue de la Commune.

C. B. RICHARD & BOAS, Agents-Généraux de Passage, 61, Broadway, New York.

F. BROMBERG, Mobile, Agents pour le Passage.

Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE

Des steamers suivants

NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST-LOUIS,

Le steamer GEO. CROMWELL, [illegible] commandant, Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 16 Août, à [illegible] A. M.

Passage..........$50.

[illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

POUR PHILADELPHIE, directement—Départ, SAMEDI, [illegible] Portant la malle des E. U.

Le beau steamer, de première classe JUNIATA, Capt Catharine,

Pour fret ou passage, s'adresser à EDW. A. YORKE, Agent, Encoignure Carondelet et Gravier.

Le steamer YAZOO, [illegible]

Fonderies Machines, &c.

FONDERIE SHAKESPEARE,

RUE GIROD,

Entre les rues Baronne et Dryades, Nlle-Orléans.

JOS. A. SHAKESPEARE, A. SMITH, S. SWOOP,

SHAKESPEARE, SMITH & CO.,

—Successeurs de—

GEDDES, SHAKESPEARE & CO.,

FONDEURS de fer et de cuivre, Fabricants de toute espèce de Machines à vapeur, Moulins à sucre, [illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Bienville et Peters, (ci-devant rue de la Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG..........Directeur.

—Fabricant de—

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DEGRENER, MOULINS A SCIE, Etc.

[illegible]

FONDERIE DE LEEDS.

ETABLIE EN 1825.

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que [illegible]

LEEDS & CO.

IMPORTATION DIRECTE.-----Grand assortiment de Cigares, Cigarettes et Tabacs, à vendre à bon marché, chez

ED. L. ZELL & CO., à l'angle des rues Canal et Carondelet, Nlle-Orléans.

[illegible]

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer fin marcheur et à basse pression CREOLE,

[illegible]

C. M. SORIA, Agent. Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Excursion du Dimanche et du Mercredi.

[illegible]

C. M. SORIA, Agent. Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M. HENRY TETE, [illegible]

JNO. JANNEY, 189 Commune.

TUNICA.

[illegible]

Paquebot Régulier des Opelousas.

[illegible]

BRITTON & KEPLER, Agents, No 188 rue Gravier.
G. CARRIER, Washington.
J. DUBOURDIEU, Port Barré.

[illegible]

Bâton Rouge.

[illegible]

E. O. MELANCON, 11, rue Conti

[illegible]

E. RIVET, No 11 rue Conti

VINGT-UNIÈME ÉTAT ANNUEL

— DE LA —

Compagnie Home d'Assurance Mutuelle

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée sur les livres de la Compagnie.

ALF. MOULTON, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 14 janvier A. D. 1873.

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu ce 14 janvier 1873, ont adopté, à l'unanimité, la résolution suivante:

Il est résolu que Six pour cent d'intérêt sur tout le scrip non encore payé soient payés aux porteurs légaux du dit scrip, à dater du 17 février 1873.

ALF. MOULTON, Président,
WM. M. PERKINS, Vice-Président
A. W. HUNTER, Secrétaire.

DIRECTEURS:

A. Moulton,	Adolph Meyer,
Wm. M. Perkins,	J. S. [illegible]
Augustus Bienk,	Jas. T. Moore,
R. Hare,	M. D. Randall,
R. M. Harrell,	W. F. Tutt,
Jno. O. Rodgers,	Geo. W. Roper.

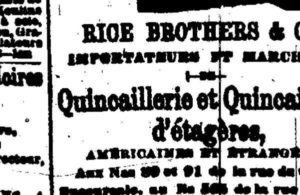

RICE BROTHERS & CO.,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS

— DE —

Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,

AMÉRICAINES ET ÉTRANGÈRES.

Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp,

Succursale, au No [illegible] de la rue des [illegible]

Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

[illegible]

CHEMINS DE FER.

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

[illegible]

New Orleans, Mobile and Texas Rail Road.

[illegible]

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur Général.

Grand Chemin de Fer de Jackson.

[illegible]

Great Jackson Route.

[illegible]

A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager.

Chemin de Fer Pontchartrain.

[illegible]

S. H. SCRANTON, [illegible]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

[illegible]

GEO. PANDELY, [illegible]

Compagnie d'Assurance LA SALAMANDRE,

Bureaux No. 88 rue Royale,

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de la Charte, la Compagnie présente l'Etat de ses affaires:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

CHAS. ROMAN, Président.
JULES LE MORE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

M. T. DUCROS, Notaire public.

[illegible]

— DIRECTEURS. —

Chs. Roman,	Félix Grima,
James Wood,	J. A. Fernandez,
Placide Forstall,	Charles Lafitte
T. Bailly-Blanchard, Jr.	Emile Dupré,
Christian Roselius,	Clément Milhaudon,
François Gueydan,	G. de Ferier,
Félix Limet,	F. A. Gonzales
Jules Aldigé,	Louis Mailhé,
W. J. Behan,	I. W. Hamon,
A. D. Vetnin,	P. Poche.

[illegible]

JULES LE MORE, Secrétaire.

GEO. MERZ.

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans

[illegible]

ASSURANCES.

VINGT-QUATRIEME ETAT ANNUEL

— DE LA —

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.

[illegible]

W. L. EVANS,
Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'un paiement de quinzième [illegible] DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, et un DIVIDENDE de TRENTE-TROIS ET UN TIERS pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 16 juin prochain, aux personnes qui se sont assurer par cette Compagnie et ont droit de recevoir le dit dividende.

— DIRECTEURS —

Thos. A. Adams,	Geo'l R. Newton,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	P. M. Foley,
A. G. Ober,	Adam Thomson,
R. H. Summers,	Henry Abraham,
P. N. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer,	Jos. B. Wolfe,
R. B. Post,	B. T. Tarlton,
Edward Pilsbury,	Jno. B. King,
Chas. E. Slayback,	Frederick Camerden,
David Wallace	J. L. Harris.

ONZIEME ETAT ANNUEL

— DU —

FACTORS AND TRADERS Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet.

[illegible]

ED. A. PALFREY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

[illegible]

EDWARD IVY, notaire public.

[illegible]

HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Moses Greenwood,	John I. Adams,
W. A. Johnson,	Isaac Scherck,
John I. Noble,	R. M. Walmsley,
John Chaffe,	Wm. Mattison,
Richard Milliken,	Jos. W. Carroll,
Samuel B. Moore,	A. Bright,
J. J. Warren,	J. T. Pace,
R. T. Buckner,	A. H. May,
Sam'l Friedlander,	S. H. Snowden,
H. Frellsen,	T. Lytt. Lyon,
Wm. B. Pike,	Wm. G. Raymond,
A. A. Yates,	James S. Prestidge,
	Samuel H. Boyd.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 133 de la rue Gravier.

— Assure contre —

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

[illegible]

A. EIMER BADER, Président.
CHAS. HEGEWELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

[illegible]

DÉCLARE.

[illegible]

— DIRECTEURS —

[illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans,

No. 104, RUE DU CANAL.

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

[illegible]

P. CHS. CUVELLIER, [illegible]

Le 9 juin, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer un dividende de QUINZE POUR CENT, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le [illegible] mai 1873—dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain. [illegible]

— DIRECTEURS —

P. Maspero,	[illegible] McCoard,
H. R. Holf,	L. F. Généres,
M. Puig,	P. Fourchy,
P. B. Wilde,	J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix,	J. M. Allen,
	Chas. Lafitte.

BUREAUX DE LA

Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

AU No 62 DE LA RUE DU CAMP.

Nouvelle-Orléans, janvier 1873.

Capital payé..........$500,000.

DIX-SEPTIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1872:

[illegible]

JAS. I. DAY, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

[illegible]

ANDREW HERO, Jr., Notaire Public.

Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le 17 janvier 1873, ont résolu de payer, comptant, un dividende de Trente pour Cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1872 [illegible]

Directeurs pour 1873:

John G. Gaines,	R. J. Hart,
Henry Renshaw,	Hugh Wilson,
B. [illegible]	I. N. Marks,
Charles Macready,	W. B. Seymour,
Richard Flower	J. Weis,
R. W. Taylor	J. C. Morris,
J. I. Day,	G. H. Dary,
James Byrnes,	J. L. Harris,
Lionel C. Levy,	W. B. Schmidt,
L. Aleus,	E. B. Wheelock,
L. H. Joseph,	B. T. Tarlton,
Scott McGehee,	Isaac L. Moss.

Feutre d'Irlande à Toits,

NOUVEAU SYSTEME DE TOITS NON INFLAMMABLES,

DE D. ANDERSON & SON.

[illegible]

J. S. LINGHAM, agent, Au No 53 de la rue Union.

Aux Contribuables. JOHN T. DUFOUR,

[illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans,

Au coin des rues Canal et Camp.

[illegible] ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état ou vent de ses affaires:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

[illegible]

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Le 9 janvier 1873, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants [illegible]

— DIRECTEURS —

T. [illegible]
A. Schreiber,
Chas. Lafitte, J. Tuyes.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

[illegible]

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public, No 149 de la rue Gravier.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt sur les certificats non encore payés du scrip, à dater du Lundi, 12 mai 1873. [illegible]

CHARLES BRIGGS, Président.
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Directeurs élus le 17 février 1873.

Chs. Briggs,	Thos. H. Hunt,
Ant. Carrière,	Chs. Hemeké,
Geo. A. Fosdick,	D. Jamison,
R. Brugier,	R. G. Howard,
P. Anderson,	Félix Larue,
A. Fortier,	Aug. Rohn,
Geo. W. Dunbar,	Edward Toby,
R. F. Stockmeyer,	Wash. Morton,
Henry J. Voss,	William Knox,
E. Marqueze,	W. S. Bailey,
Chas. Weicher,	J. H. Livaudais,
A. Lacourt,	Atwood Violett,
Frank Williams,	A. K. Miller,
Chas. Lafitte,	Ed'rd Morphy,
Rudolph Sieg,	J. A. Lum,
W. C. Black,	Silas Weeks,
	Geo. W. Hynson.

The Louisiana Immigration AND Homestead Company.

CHARTE.

ARTICLE I.

Nom, Domicile, Hospitalité légal.

LE nom et le titre de cette Compagnie sera "The Louisiana Immigration and Homestead Company." Son domicile et son principal office devront se trouver dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE II.

Fonctions et pouvoirs.

[illegible]

ARTICLE III.

But et Objet.

[illegible]

ARTICLE IV.

Capital Social;—Actions et Transferts.

[illegible]

ARTICLE V.

Temps où les Opérations commenceront.

Cette société pourra commencer ses opérations aussitôt que cent mille dollars du capital social auront été souscrits.

ARTICLE VI.

Bureau des Directeurs.

[illegible]

ARTICLE VII.

Premier Bureau;—Premier Comité Exécutif—Premier Bureau d'Officiers.

[illegible]

ARTICLE VIII.

Election des Directeurs.

[illegible]

ARTICLE IX.

Nomination des Officiers—leurs salaires.

[illegible]

ARTICLE X.

[illegible] Membres du [illegible]

[illegible]

Vice-Président.

[illegible]

Secrétaire.

[illegible]

Trésorier.

[illegible]

Avocat.

[illegible]

Ingénieur.

[illegible]

Comité Exécutif.

[illegible]

ARTICLE XI.

Transfert d'Actions.

[illegible]

ARTICLE XII.

[illegible]

ARTICLE XIII.

Actionnaires délinquants.

[illegible]

ARTICLE XIV.

Amendements.—Dissolution.

[illegible]

ARTICLE XV.

Fonds de Réserve—Dividendes.

[illegible]

ARTICLE XVI.

Les Corporations comme Actionnaires.

[illegible]

ARTICLE XVII.

Liquidation.

[illegible]

ARTICLE XVIII.

Incorporateurs.

[illegible]

JOHN McPHELIN, [illegible]

E. DECHAMPS,

[illegible]